Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-200067049-20200717-2020-007-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

Délibération n° 2020-007

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	34
- pouvoirs	12
- abstentions	0
- votants	46
- pour	46
- contre	0

OBJET : DELEGATION DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYVADEC

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLONNA François, après convocation légale,

Etaient présents :
Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,
Arbori : CHIAPPELLA Paul
Arro : ANGELINI Christian,
Balogna : GRISONI Dominique,
Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent,
Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,
Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,
Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique,
Cristinacce : VERSINI Antoine,
Evisa : GIANNI Jean-Jacques,
Letia : CHIAPPINI Angèle,
Lopigna : NEBBIA Alain
Marignana : CECCALDI Mathieu,
Murzo : PAOLI François
Osani : ALFONSI François,
Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,
Partinello : CARDI Christian,
Pastricciola : LECA Stéphane
Piana : CASTELLANI Pascaline,
Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,
Renno : MATTEI-FAZI Joselyne
Rezza : POMPONI Paul François,
Salice : GIORDANI Jean Pierre,
Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,
Serriera : LECA Barthélémy
Soccia : BARTOLI Jean-François,
Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :
Azzana : LECA Thierry à NEBBIA Alain,
Calcatoggio : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles,
Casaglione : MORATI Lucien à ALFONSI Ours-Pierre,
Cargèse : GARIDACCI François à LECA Stéphane, FRIMIGACCI Lucie à DE PIANELLI Pierre-Paul, ALESSANDRI Jérôme à ALFONSI François, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle à MATTEI-FAZI Joselyne, PAOLI Jean-Paul à PAOLI François
Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis à COGGIA François
Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,
Orto : RUTILY Nicolas à BARTOLI Jean-François,
Rosazia : POLI Ange-Xavier à Jean-Pierre GIORDANI

Etaient absents :
Guagno : COLONNA Paul,
Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur CAMPINCHI Jean-Laurent.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat de valorisation des déchets en Corse (SYVADEC) ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le président expose que considérant les statuts du SYVADEC le nombre de membres au sein du conseil syndical est porté à 4 pour la communauté de communes Spelunca-Liamone.

Il précise qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Le conseil communautaire :

Après avoir ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé aux votes,

Désigne en tant que représentants de la communauté de communes au sein du conseil syndical du Syndicat de valorisation des déchets en Corse (SYVADEC) les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Madame MATTEI-FAZI Jocelyne, maire de Renno
- Titulaire : Monsieur GIORDANI Jean-Pierre, maire de Salice
- Titulaire : Monsieur POMPONI François, maire de Rezza
- Titulaire : Monsieu CHIAPPINI Charles, maire de Calcatoggio

- Suppléant : Madame CASTELLANI Pascaline, maire de Piana
- Suppléant : Monsieur ANGELINI Christian, maire d'Arro
- Suppléant : Monsieur COLONNA François, maire de Vico
- Suppléant : Madame CHIAPPINI Angèle, maire de Letia

Observations et réclamations

Néant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 20 juillet 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 10 juillet 2020.

Le président

Communauté de Communes Spelunca-Liamone * Corse-du-Sud *